

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVANT
DU 2 MARS 2023**

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauvant, dûment convoqués le 24 février 2023, se sont réunis le **2 mars 2023 à 17 heures 00 minutes**, à la salle du Conseil de Saint-Sauvant, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc AUDOUIN, Maire, pour délibérer sur les affaires nécessaires à l'ordre du jour, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents: Jean-Marc AUDOUIN, Séverine LAIDET, Bruno LEBRETON, Catherine LEVEQUE, Jean-Philippe MERIGEAULT, Mauricette PETIT, Alain SERIS

Absents : Anne RAYNAUD (pouvoir Jean-Marc AUDOUIN)

Secrétaire de séance : Bruno LEBRETON

La séance est ouverte à 17h00

- 0 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 février 2023
- 1 - Abrogation de la Délibération N°2022-39 : Réhabilitation de la Maison Flingou – Sollicitation du fonds de concours de la CDA de Saintes
- 2 - Délibération : Demande de subvention pour l'organisation de la « Fête du Printemps »
- 3 - Délibération : Demande de subvention pour l'organisation de la « Nuit Saint Sylvanaise »

0° PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023: 8 POUR

1° ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2022-39 : RÉHABILITATION DE LA MAISON FLINGOU – SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA CDA DE SAINTES

M. Alain SERIS demande si le programme Leader pourrait compenser en cas de dépassement du montant des travaux et d'autre part s'il ne serait pas judicieux de faire appel aux Amendes de Police pour aider au financement de la place de parking PMR.

M. le Maire informe que si on ne retire pas maintenant le fonds de concours, le programme Leader pourrait être amené à revoir le montant accordé. Il ajoute que le Conseil Départemental compensera en cas d'augmentation imprévue. Pour ce qui est du financement de la place PMR, il précise l'option la plus avantageuse sera prise.

Considérant le plan de financement pour les travaux de réhabilitation de la Maison Flingou, 7 Place du Marché,

Considérant les aides financières de l'Europe (Leader), de l'Etat (DETR et DSIL), de la Région Nouvelle Aquitaine (contrat de ruralité) et du Département de la Charente-Maritime,

Vu la part de financement qui doit être assurée par la commune (20%),

Vu le tableau de financement validé par les différents partenaires,

Organismes	Montants sollicités
Europe	100 000,00 €
Etat DSIL	39 924,97 €
Etat DETR	125 225,50 €
Conseil Régional	80 000,00 €
Département	55 200,00 €
Commune	100 551,53 €
Total	500 902,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'abroger la délibération N° 2022-39 du 30 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'abroger la délibération N° 2022-39 du 30 novembre 2022.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

2° DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA « FÊTE DU PRINTEMPS »

Considérant l'organisation d'une manifestation « Fête du Printemps » le dimanche 30 avril 2023,
Considérant les besoins techniques et artistiques qui peuvent être inhérents à cet événement,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer des dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires (Région, Département...), pour le financement de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès des différents partenaires (Région, Département...) pour le financement de la « Fête du Printemps »

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

3° DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA « NUIT SAINT SYLVANAISE »

M. Bruno Lebreton observe que cette éventuelle subvention s'ajouterait aux 50% déjà acquis pour la rémunération du groupe musical.

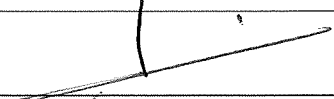
Considérant l'organisation d'une manifestation « Nuit Saint Sylvanaise » le 15 juillet 2023,
Considérant les besoins techniques et artistiques qui peuvent être inhérents à cet événement,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer des dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires (Région, Département...), pour le financement de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès des différents partenaires (Région, Département...) pour le financement de la « Nuit Saint Sylvanaise »

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h43

Le Maire	Jean-Marc AUDOUIN	
Le secrétaire de séance	Bruno LEBRETON	